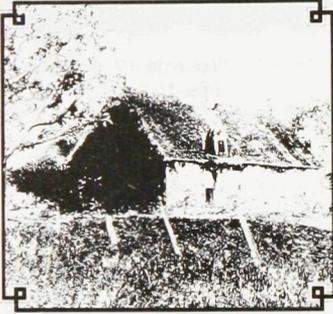


L'Interdit

Volume 17 — numéro 5
mai 1976



	Canada Post Postage paid	Postes Canada Port payé
Bulk	En nombre	
Third	troisième	
Class	classe	
	F 124	
Retour garanti	Montréal	



14
Bibliothèque
Nationale
du Québec

Journal des Diplômés
de l'Université de Montréal,
paraît six fois l'an.

Siège social:
L'Interdit
2910, boul. Edouard-Montpetit
bureau 3
Montréal, Québec H3T 1J7
(514) 343-6230

Les reproductions sont
autorisées moyennant mention
de l'Interdit et des auteurs.
Dépôt légal no D6800280,
Bibliothèque Nationale du Québec.
Tirage 38 000 copies

Mai 1976
Volume 17 no 5

Comité de l'Interdit:
président
Gérard Ducharme

Le directeur
de l'association
Ghislaine Marsot

Conception graphique
Maryse Charette

Abonnement
annuel: \$6
à l'étranger: \$8

Publicité:
Publi-Université Inc.
C.P. 1457
Place Bonaventure
Montréal, Qué.
(514) 672-1735

sommaire

<i>Éditorial</i>	3
<i>L'apprentissage du français est expressif ou normatif?</i>	4
<i>La recherche à l'heure de l'Europe</i>	6
<i>Recettes de café</i>	7
<i>La restructuration scolaire, c'est quoi?</i> (2e partie)	9
<i>Le match du siècle</i> (1ère partie)	15
<i>Diplômés-auteurs</i>	18
<i>Le carnet</i>	19

éditorial

J'ai l'esprit olympique ... ou universitaire?

Depuis tant de mois que mon poste de radio me chante «J'ai l'esprit olympique», je crois bien qu'il commence à m'avoir convaincu. Les techniques modernes de communications de masse ont finalement eu raison de mon indignation devant les sommes astronomiques qui hypothéqueront pour longtemps notre patrimoine québécois. On oublie tout (ou presque) de ces considérations financières, et l'on se surprend à suivre de près les performances d'un athlète parce qu'un journaliste prétend qu'il est un espoir olympique, parce que, on ne sait jamais, peut-être fera-t-il honneur au Québec, au Canada en remportant une médaille. Le moment venu, s'il est le meilleur de tous, c'est avec une émotion difficile à cacher que nous le regarderons se tenir droit sur le podium, alors que les clairons retentiront de tous leurs décibels sur les notes de l'hymne canadien.

Ce cheminement certainement valable pour l'olympisme, ne pourrait-il pas s'appliquer à notre contexte universitaire? Mais comment faire pour muter cet esprit olympique en esprit universitaire et soulever l'orgueil de nos milliers de diplômés devant une percée de calibre international de la part d'un de nos diplômés?

Pourtant il se passe difficilement quelques semaines sans qu'un diplômé, sur le campus de l'université ou dans la société ne devienne «un espoir universitaire» et ne prétende aspirer aux plus hauts sommets. De fait, en temps opportun, les meilleurs monteront sur le podium, une médaille d'or à leur cou, et les clairons universitaires joueront. Mais pour qui? Où est l'esprit universitaire des milliers de diplômés qui devraient l'acclamer? Combien ressentiront ce sentiment d'orgueil, cet élan émotif si difficile à réprimer? Il faudrait peut-être, ici aussi, employer les "mass-média" pour développer chez les diplômés, un esprit universitaire, une fierté bien naturelle de voir un des nôtres s'illustrer.

L'Interdit voudrait dans ses prochaines parutions vous présenter les «espoirs» ainsi que les «médailles» parmi les diplômés de l'Université de Montréal. Nous vous invitons à nous écrire pour nous présenter ceux que vous connaissez et qui s'illustrent dans tous les domaines d'action de notre société moderne, que ce soit en politique, en histoire, en médecine ou bien en athlétisme. Le secteur n'a pas d'importance. Pourvu qu'avec le temps de plus en plus de diplômés puissent dire: «J'ai l'esprit universitaire».

Gérard Ducharme, MBA-HEC 1972
président du comité de L'Interdit



LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL FORMULE DE COTISATION

(Complétez en lettres moulées, s. v. p.)

CONTRIBUTION ANNUELLE \$ 25.00
(Comprenant l'abonnement à l'Interdit)
CONTRIBUTION ADDITIONNELLE \$ _____
(À la vie de l'Association)
TOTAL \$ _____

Nom _____

Adresse domicile _____

Ville et zone postale _____

Province - Pays _____

Téléphone domicile _____

Faculté _____ Année _____ Date de naissance _____

Employeur _____

Adresse du bureau _____

Ville et zone postale / ou Province - Pays _____

Téléphone bureau _____

● MERCI

L'apprentissage du français est expressif ou normatif?

Yves-Paul Fortin

La crise de l'orthographe que Mme Lysiane Gagnon analyse dans ses articles de La Presse existe-t-elle vraiment? La pédagogie moderne favorise une créativité expressive chez l'enfant. Ce trait ne doit pas nécessairement être suscité par une «créativité forcée» (1) à outrance. Il faut créer mais pas à répétition, sans aucun objectif. L'accent a été mis sur la création, mais les buts utilitaires de celle-ci ne sont pas mis en évidence.

Il ne faut pas obtenir des textes libres que pour l'originalité de ceux-ci qui peut être biaisée par l'environnement socio-culturel. Nous devons également porter attention aux lacunes stylistiques et d'orthographe. L'utilisation de la recherche comme une autre possibilité de susciter l'intérêt est excellente. Mais la rédaction de multiples recherches que l'enfant effectue sans aucune compréhension en plagiant dans les sources de référence est à bannir. Il sera préférable de demander deux à trois recherches par année académique et d'exiger une compréhension des termes et une bonne orthographe. Notre choix se dirige vers un travail court, bien illustré et sans fautes. Au premier cycle de l'élémentaire cette recherche ne devrait débuter que vers le deuxième trimestre de la troisième année. Elle devrait être orientée vers des sujets précis et vue par des questions précises. L'enfant acquiert une certaine méthode de travail à un âge où il peut maîtriser un certain vocabulaire, mais où il devra apprendre à bien l'employer. Après ces quelques adaptations, ces formes d'expression écrite donneront à l'enfant certaines notions de méthodologie et de stylistique.

Malgré la critique acerbe qui persiste contre cette forme d'enseignement,

il ne faut pas tomber dans le piège sécurisant de la tradition. Le vocabulaire à mémoriser tient peu compte de la brève longévité de la mémoire visuelle. Comme le dit Jean Guion: «Il ne faut pas donner une dictée pour donner une dictée» (2). L'enfant devra connaître ses catégories d'erreurs pour pouvoir les corriger (fautes d'oreilles, d'accents, etc...). François Ters mentionne également la rareté du vocabulaire usuel dans une année d'utilisation (25% à 35%) (3). Il suggère de pallier à cette difficulté par l'utilisation du vocabulaire et de l'échelle de fréquence d'utilisation des mots «Dubois-Buyse» (4) qui permettront un enseignement plus rationnel. Il suggère également une utilisation fréquente du dictionnaire pour l'orthographe et la connaissance du sens des mots. L'apprentissage de la grammaire est enduit d'une enveloppe très sophistiquée. On y ajoute une multitude de symboles comme le cercle identifiant le verbe dans «Je découvre la grammaire» (5). Je ne crois pas qu'une

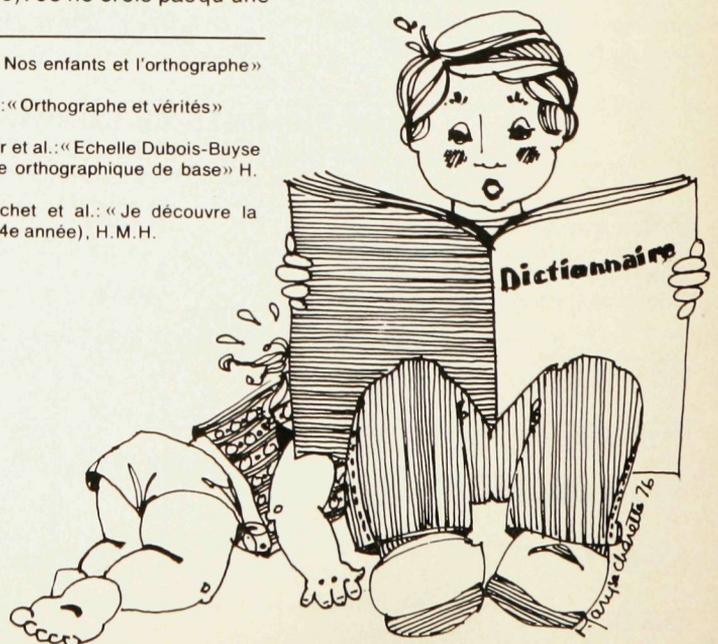
addition de signes simplifie l'acquisition d'une connaissance ou suscite un certain intérêt. L'étude grammaticale d'un texte ou d'une phrase rédigée par l'élève sera plus efficace, comme point de départ de la découverte de certaines notions. Nous devons essayer de concilier l'intérêt de l'enfant tout en corrigeant ses lacunes. Mais ne pas lui rendre plus lourde cette maîtrise de la langue écrite par une reproduction à l'infini d'exercices qui ne noteront que les erreurs sans y pallier réellement et sans tenir compte des possibilités réelles de l'enfant. Le fait le plus important est de laisser l'enfant s'exprimer et de lui permettre une expression d'usage correcte. Il ne faut pas lui donner une langue stéréotypée qui ne lui sera plus d'aucune utilité lorsqu'il quittera le monde scolaire.

(2) Jean Guion: «Nos enfants et l'orthographe» Le Centurion

(3) François Ters: «Orthographe et vérités» E.S.F.

(4) Georges Myer et al.: «Echelle Dubois-Buyse et vocabulaire orthographique de base» H. Meisseiller

(5) Georges Galichet et al.: «Je découvre la grammaire» (4e année), H.M.H.



(1) Alain Beaudot: «La créativité à l'école» P.U.F.

**Tous les
chemins
mènent au
Montréal
Trust!**

Nous nous ferons
un plaisir de vous
servir



Mon Trust... Montréal Trust

MONTRÉAL
Place Ville-Marie
Tél.: 861-1681

FAIRVIEW
Centre Commercial Fairview
Tél.: 695-5230

VERSAILLES
Place Versailles
Tél.: 351-9580

LA RECHERCHE À L'HEURE DE L'EUROPE

Marielle Dionne-Cartier

Au cours d'une causerie portant sur: «l'Université de Montréal: ses orientations et ses composantes», le nouveau recteur, Paul Lacoste, déclarait en octobre dernier, ce qui suit:

«Je crois que l'Université, même en cette période difficile de ressources restreintes, doit demeurer d'abord un centre d'activité intellectuelle désintéressée, un centre de recherche libre et un lieu où s'exerce pleinement la fonction critique.»

L'Université doit en effet devenir un laboratoire de connaissances et non plus se confiner à être un organe de diffusion du savoir et ce dans tous les domaines y compris les sciences humaines et sociales. Or les centres de recherche universitaires constituent des enceintes privilégiées pour mettre en oeuvre cette conception moderne de l'université que traduit au mieux la notion de multidisciplinarité.

Le CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION EUROPÉENNES (C.E.D.E.) de l'Université de Montréal s'inscrit tout à fait dans cette ligne de pensée. En tant qu'organisme de recherche pluri-disciplinaire, le C.E.D.E. s'efforce de renverser la tendance au cloisonnement des différentes disciplines des sciences humaines et sociales.

Mais alors pourquoi la recherche sur l'Europe dans un milieu universitaire nord-américain où les influences les plus marquées proviennent de nos voisins les États-Unis? Poser la question est précisément y répondre. L'expérience de l'Europe vue en tant que système communautaire en voie de «fédéralisation» présente pour le Canada et le Québec un intérêt certain en ce qu'elle ouvre des perspectives quant au renouvellement possible de la formule fédérale canadienne. Qu'il nous suffise de mentionner le caractère particulier et peut-être audacieux de la Commission européenne en tant qu'organe supra-national qui a pour fonction de représenter l'intérêt communautaire; ou encore le tan-

dem Commission-Conseil permettant de concilier l'intérêt communautaire et celui des États-membres. En outre, ce regard vers l'Europe s'inscrit dans la perspective de la diversification des échanges extérieurs préconisée par la «troisième option» du gouvernement canadien du début des années '70.

L'originalité du C.E.D.E. tient d'abord à sa vocation multi-disciplinaire qui se traduit par un effort soutenu pour amener des chercheurs de disciplines variées mais complémentaires à se pencher sur un certain nombre de problèmes sociaux, politiques, économiques et juridiques communs aux pays de l'Europe de l'Ouest et à ceux de l'Amérique du Nord, particulièrement le Canada et le Québec. En plus de répondre à des besoins intra-universitaires, le C.E.D.E., et c'est là le second volet de sa double vocation, agit comme agent dépositaire des publications officielles des Communautés européennes à Montréal. Pour illustrer cette double vocation, il nous suffira d'énumérer quelques-unes des principales activités du C.E.D.E.: une session annuelle d'été sur l'intégration européenne, un programme d'étude comparée de la politique étrangère des États d'Europe occidentale (PECEO) de même qu'un projet de sondage intitulé «L'Europe vue du Canada».

La session annuelle d'été sur l'intégration européenne rendue possible par l'octroi d'une subvention de la Fondation canadienne Donner contribue à la formation de chercheurs au Québec dans le champ des études européennes. Ce «programme-moteur» vise notamment à approfondir la connaissance du phénomène d'intégration et à faire prendre conscience des répercussions que ce phénomène peut avoir sur le rôle que joue le Canada dans le système international.

Le programme d'étude comparée de la politique étrangère des États d'Europe occidentale (PECEO), autre activité régulière du C.E.D.E., est aussi une manifestation concrète de cette multi-disciplinarité.

Ce programme s'adresse en effet au départ autant aux historiens qu'aux géographes, autant aux juristes et aux économistes qu'aux politologues. Le but précis de ce programme est d'étudier les politiques étrangères des États d'Europe occidentale et l'incidence particulière qu'elles peuvent avoir sur les relations canado-européennes ou plus exactement de voir comment l'évolution des relations transatlantiques élargit ou rétrécit la gamme des choix offerts au Canada dans la réalisation de la «troisième option».

Toujours dans le même esprit, le C.E.D.E. a obtenu le support financier du Ministère des Affaires Extérieures du Canada, du Ministère des Affaires Intergouvernementales du Québec et de la Commission des Communautés européennes ainsi que la collaboration technique du Centre de Sondage de l'Université de Montréal et du Survey Research Center de l'Université York de Toronto pour un projet de sondage intitulé «L'Europe vue du Canada» qui doit s'effectuer d'ici l'été 1976. Ce projet vise à déceler les perceptions, à mesurer les niveaux d'information au sujet de la Communauté économique européenne et à évaluer les attitudes des Canadiens et des Québécois à l'égard du Marché Commun.

Comme premier support à la recherche, le C.E.D.E. dispose d'une documentation unique au Canada en ce qu'elle est spécialisée sur l'Europe occidentale et organisée en fonction de systèmes souples répondant aux besoins des équipes de chercheurs travaillant sur les problèmes européens et connexes. Cette documentation est constituée de publications officielles, de dossiers d'actualité courante et d'ouvrages pertinents à l'Europe des Neuf (monographies et périodiques). De plus, dans le but de faire connaître cette documentation et d'en promouvoir une plus grande utilisation, le C.E.D.E. publie trois fois par année un *Bulletin d'Information Documentaire*. Parallèlement, un *Bulletin de Liaison* publié dans le cadre du programme PECEO permet d'établir un lien

entre les participants au programme (tant Canadiens qu'Américains et Européens) en offrant une tribune ouverte sur les sujets étudiés à l'intérieur du programme de même qu'en renseignant sur les programmes des autres centres de recherche sur les questions européennes. Ce bulletin fournit aussi des bibliographies spécialisées et courantes sur les différents aspects de la politique étrangère des États d'Europe occidentale.

Outre ces activités internes, le C.E.D.E. organise périodiquement des colloques et des séminaires libres sur des problèmes européens ayant une résonance au Canada et au Québec. À titre d'exemple, mentionnons celui qui portait sur «Les relations extérieures de la Communauté européenne: le cas particulier du Canada» et celui qui traitait de «la nouvelle phase des relations de la Grande-Bretagne avec

ses partenaires de la Communauté européenne».

Le C.E.D.E. a été créé en 1967 dans le cadre de l'École des Hautes Études Commerciales mais depuis 1973 il est partie intégrante de l'Université de Montréal. Sous la direction du professeur Gilles Lalande, ancien directeur du Département de Science Politique de l'Université de Montréal et spécialiste de politique étrangère canadienne, le C.E.D.E. veut promouvoir la recherche sur les problèmes européens notamment dans la perspective d'une meilleure compréhension de la politique extérieure canadienne.

* Détenteur d'un baccalauréat spécialisé en Science politique et d'une maîtrise en Bibliothéconomie, l'auteur est responsable du Service de documentation du C.E.D.E.

Café Irlandais

Whisky

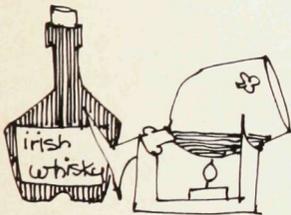
Un bon café noir

Sucre

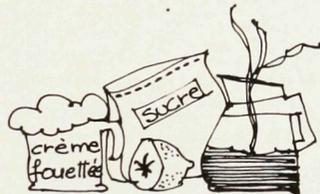
Crème fouettée

Citron

Verre épais de 8 oz environ



- Mettre le sucre dans une soucoupe.
- Frotter le citron autour de la partie supérieure du verre.
- Tremper cette partie supérieure du verre dans le sucre (givrage du verre).
- Chauffer un peu le verre à la lampe à alcool.
- Verser dans le verre 1 ½ oz de whisky.
- Le faire chauffer et flamber.
- Verser le sucre à votre goût dans le verre et diluer rapidement.
- Verser le café très chaud puis ajouter la crème fouettée au-dessus du café.



Café Brésilien

Cognac

Liqueur de café

(Cointreau, Grand Marnier,

Curaçao: facultatif)

Un bon café noir

Sucre

Crème fouettée

Citron

Verre épais de 8 oz environ

- Mettre le sucre dans une soucoupe.
- Frotter le citron autour de la partie supérieure du verre.
- Tremper cette partie supérieure du verre dans le sucre (givrage du verre).
- Chauffer un peu le verre à la lampe à alcool.
- Verser dans le verre 1 oz de cognac.
- Le faire chauffer et flamber.
- Verser le sucre à votre goût dans le verre et diluer rapidement.
- Verser la liqueur de café.
- Verser le café très chaud puis ajouter la crème fouettée au-dessus du café.

Gérard Parizeau, Ltée

COURTIERS D'ASSURANCES

410, rue Saint-Nicolas,
Montréal, Québec, H2Y 2R1
Tél.: 842-3451



CABINET SPECIALISÉ POUR
L'ASSURANCE DE LA
RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE

ERREURS ET OMISSIONS

PARTICULIÈREMENT POUR

LES MEMBRES DES
ORGANISMES SUIVANTS

- Le Barreau du Québec
- La Corporation professionnelle des arpenteurs géomètres du Québec
- La Chambre des notaires du Québec
- L'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec
- L'Association des comptables agréés de la province de Québec
- L'Association des radiologistes de la province de Québec.
- L'Association des agents de réclamation de la province de Québec
- L'Association des denturologistes du Québec

**ET L'ASSURANCE DE LA
RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE DES
ADMINISTRATEURS**

**ACCIDENT ET VIE • ASSURANCES
GÉNÉRALES**

Bureau affilié à Québec

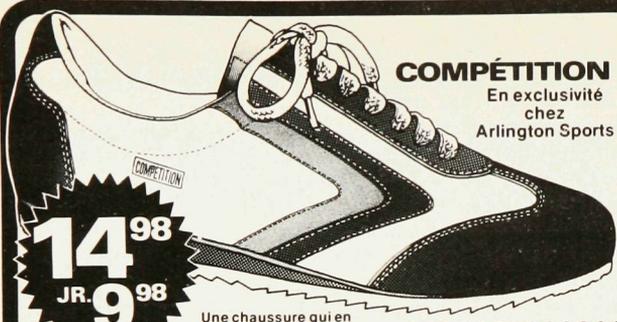
J.E. Poitras Inc.

Firme associée

Hébert, LeHouillier & Associés
Inc., actuaires-conseils

ARLINGTON SPORTS

TOUJOURS EN TÊTE



COMPÉTITION
En exclusivité
chez
Arlington Sports

14⁹⁸
JR. **9⁹⁸**

Une chaussure qui en vaut le coup!

Modelé: Chaussures d'entraînement
Empègne: En nylon. Rembourrée. Blanc ou marine à bordure contrastante. Talon renforcé et bout en suède. Cheville rembourrée.
Semelle: Semelle à fraction de longueur avec demi insertion.
Caractéristiques: Fausses semelles en ratine. Support excroissant pour l'arche du pied.
Grandeurs: Pour messieurs: 7-12. Pour les jeunes: 4-6.

ROBERT HAILLET d'ADIDAS



25⁹⁸

Modelé: Chaussures de tennis pour messieurs.
Empègne: Entièrement rembourrée.
Semelle: En caoutchouc avec renfort.
Caractéristiques: Support excroissant pour l'arche du pied.
Grandeurs: 7-12.

S.L. '76 d'ADIDAS



26⁹⁸

Modelé: Chaussures d'entraînement.
Empègne: En nylon. Renforcé. Marine et rouge.
Semelle: Semelle à fraction de longueur.
Caractéristiques: Chaussures de tennis. Support excroissant pour l'arche du pied.
Grandeurs: 4-12.



PAJAR NO.2963

38⁹⁸

Modelé: Chaussures de golf pour messieurs.
Empègne: Tout cuir. Noir, blanc ou brun.
Semelle: Doublure en cuir. Semelle cousue.
Grandeurs: 7-11.

Chez Arlington Sports, on trouve le plus vaste choix de chaussures sports en ville. Il y en a pour tous les goûts, pour toutes les occasions, de toutes les couleurs et de toutes les grandeurs.

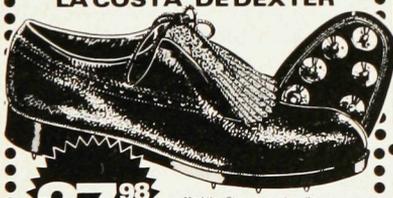
Arlington Sports... toujours en tête!

BROWN RACER DE PUMA



22⁹⁸

Modelé: Chaussures d'entraînement.
Empègne: En suède naturel à bordure contrastante.
Semelle: Bout en caoutchouc.
Grandeurs: 3-11.



27⁹⁸

Modelé: Chaussures de golf pour messieurs.
Empègne: En vinyle blanc ou brun.
Semelle: Semelle légère.
Grandeurs: 7-13. Largeurs C, D, E.

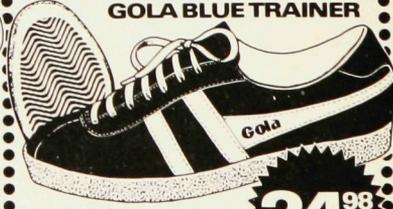
ROD LAVER d'ADIDAS



15⁹⁸

Modelé: Chaussures d'entraînement et usage général.
Empègne: Cuir noir, bordure en cuir. Talon et cheville rembourrés. Bout en caoutchouc pour un meilleur usage.
Semelle: Semelle anti-dérapante en terre de silice.
Grandeurs: 2-12.

GOLA BLUE TRAINER



24⁹⁸

Modelé: Chaussures d'entraînement.
Empègne: En suède bleu isère de blanc.
Semelle: à chevrons.
Grandeurs: 6-12.



18⁹⁸

Modelé: Chaussures de tennis pour messieurs.
Empègne: En toile blanche ventilée et rembourrée.
Semelle: En caoutchouc-gomme.
Grandeurs: 12.

LOVSEET d'ADIDAS



17⁹⁸

Modelé: Chaussures d'entraînement.
Empègne: En suède rouge isère de blanc ou bleu isère de jaune. Bout en caoutchouc. Entièrement rembourrée. Talonnière incorporée.
Semelle: Semelle profilée avec insertion de couleur coordonnée.
Grandeurs: 1-12.

TABAC d'ADIDAS



21⁹⁸

Modelé: Chaussures de détente pour dames et messieurs.
Empègne: En suède brun à rayures et talonnière contrastante. Cheville, talon et languette rembourrés.
Semelle: Moulée.
Grandeurs: Messieurs: 6-12. Dames: 4-9.



19⁹⁸

Modelé: Chaussures de tennis pour dames.
Empègne: En toile légère, ventilée. Bleu clair ou blanc à bordure contrastante. Entièrement rembourrée.
Semelle: En caoutchouc blanc d'une extrême légèreté.
Caractéristiques: Fausses semelles en ratine.
Grandeurs: 3-10.

Maintenant vous savez à quoi vous en tenir!

ARLINGTON SPORTS LES MAGASINS TOUS SPORTS

CENTRE VILLE ANGLE
STE. CATHERINE ET STANLEY
288-0181

GREENFIELD PARK
355 BLVD TASCHEREAU
672-5331

WEST ISLAND MALL
RTE TRANS-CANADA SORTIE 35
683-8400

CENTRE LAVAL
AUTOROUTE DES LAURENTIDES SORTIE 66
688-1021

ARLINGTON PLUS
7201 BOULEVARD DES GALERIES D'ANJOU
353-9000

CARREFOUR DE L'ESTRIE
3050 PORTLAND SHERBROOKE
587-5286

BAYSHORE SHOPPING CENTRE
100 BAYSHORE DR OTTAWA
829-7680

MERIVALE ROAD
1558 MERIVALE RD OTTAWA
224-3823



La restructuration scolaire, c'est quoi?

(2e partie)

Gérard Lépine

Pourquoi la restructuration?

Celle de 1972 n'a certes pas diminué les coûts totaux d'exploitation des commissions scolaires de l'île. En effet, au poste du Conseil scolaire, la création de cette superstructure a coûté des millions de dollars de plus au contribuable, sans qu'il y ait de diminution sensible du nombre de cadres, par exemple, dans les commissions scolaires constituantes. Il semblerait de plus que le «monstre nouveau-né» grossisse toujours depuis sa naissance, selon le principe de gestion qui veut que le travail remplit le temps disponible. Même au chapitre de la pédagogie proprement dite, qui pourtant ne relève aucunement du mandat légal du Conseil scolaire, celui-ci s'est doté d'un conseiller cadre et a maintenant ouvert un second poste d'assistant au premier.

Quant aux mandats spécifiques du Conseil scolaire, il a standardisé et coordonné les financements avec, il est vrai, un an de retard. Il s'occupe des milieux défavorisés avec quelque retard dû en grande partie au temps requis pour en faire l'inventaire scientifique. Enfin, il s'occupe de restructuration pour 1976, 1977 ou plus tard...

Les commissions scolaires constituantes, elles, ont retiré de la restructuration surtout des problèmes: l'intégration des personnels, notamment, fut douloureuse pour celles qui l'ont subie. Il est cependant difficile, pour ne pas dire impossible, en tout cas sans aller dans des détails fastidieux, d'identifier les vraies raisons des problèmes de personnel, de syndicalisme, de construction, pour ne nommer que ceux-ci: sont-ils le fait de la restructuration, d'un resserrement parallèle des normes du Ministère de l'Éducation ou tout simplement de l'essoufflement des agents de l'éducation devant plusieurs réformes successives?

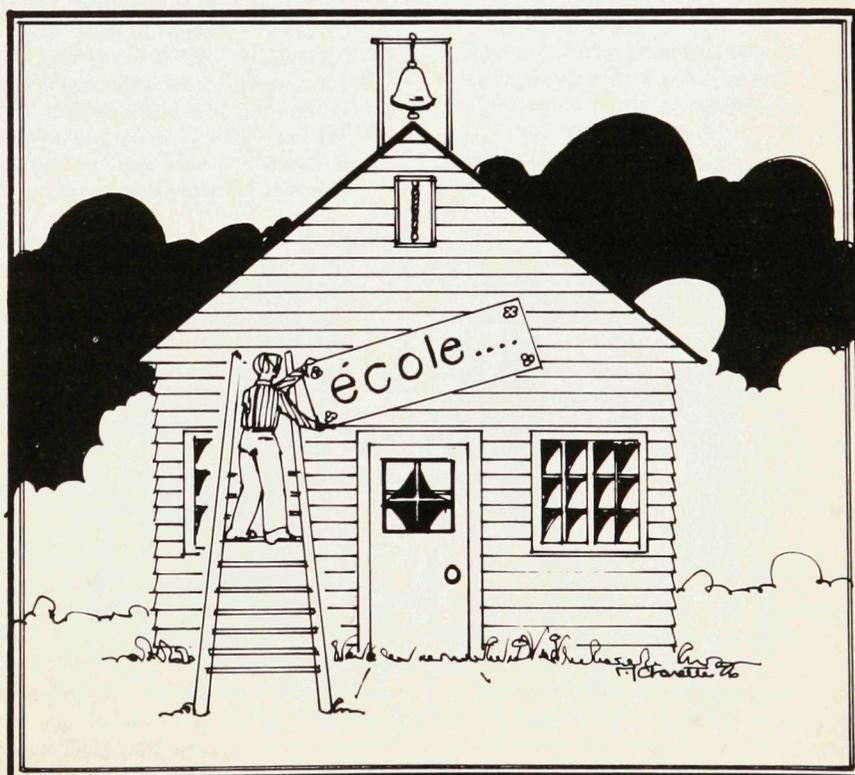
Cependant, là n'est pas l'objet de notre discours.

Pourquoi donc la restructuration à venir? Cette nouvelle façon de poser le problème a l'avantage de faire table rase des erreurs (véritables ou appréhendées) des structures passées et présente. Qu'est-ce que la société montréalaise de 1975 veut se donner comme éducation? Qu'est-ce que ces principes «sociétaux» auront comme effet sur la structure actuelle, en admettant, ce qu'il reste à étudier, que celle-ci est incapable de répondre à ceux-là? Qu'est-ce enfin qu'il faudra introduire dans le système pour lui permettre dorénavant de répondre davantage aux changements désirés?

Nous avons vu que l'éducation au Québec était le fait exclusif des élites pendant plusieurs siècles. Très graduellement, les masses ont accédé à une certaine école.

La situation n'a cessé d'évoluer de sorte que tous, maintenant, peuvent prétendre à un enseignement de qualité, voire même l'exiger. Sans s'embarquer dans la querelle des droits fondamentaux de l'individu, il nous semble que l'une des priorités de notre société industrialisée doive s'exprimer comme suit: «L'accessibilité de tous à une éducation de qualité sans autre barrière ou discrimination que la capacité intellectuelle de chacun.»

Pourquoi donc la restructuration à venir? Pour les défavorisés de la société. Pour diminuer les inégalités dues à la pauvreté. Pour donner à tous le maximum possible de «mêmes chances». Tout en s'efforçant de ne pas diminuer la qualité totale du système. Tout en maintenant l'augmentation subséquente des coûts dans des limi-



tes raisonnables. Il serait aberrant de s'imaginer que l'on puisse ainsi abolir les inéquités de la société moderne. Non pas! Cependant, dans le secteur scolaire, l'on peut donner à chacun les armes dont il a besoin pour gagner sa vie honnêtement. L'on doit le faire.

Éléments de réponse

Les éléments auxquels les experts doivent se rattacher pour arriver à une carte scolaire efficace sont, grosso modo, les suivants:

- a) la répartition des religions sur le territoire et l'importance de leur religion pour les individus, en matière scolaire;
- b) la répartition pour les individus, en matière scolaire des choix à opérer en milieu scolaire par les parents de ceux qui y sont éduqués;
- c) l'efficacité d'administration du système (coûts vs services);
- d) l'analyse des problèmes déjà causés par les restructurations passées afin de les éviter si possible;
- e) l'analyse de l'opinion publique devant toutes ces restructurations passées;
- f) certains problèmes particuliers à Montréal: multiculturalisme, langues secondes, prérogatives historiques de certaines minorités;
- g) la taille idéale d'une commission scolaire;
- h) la continuation, ou pas, d'un conseil scolaire régional et ses pouvoirs, le cas échéant.

La plupart de ces points ont fait l'objet, depuis quelque temps, d'études poussées faites par des chercheurs spécialisés dans chaque domaine. Pour celles des études qui ont été rendues publiques, nous en résumerons maintenant les conclusions afin de permettre aux lecteurs de l'Interdit de s'en faire une idée globale. Nous nous excusons auprès des chercheurs si leur pensée est interprétée ici à la lumière de l'ensemble et non pas in vacuo: le but de cet article n'est pas de résumer les études, mais de donner au lecteur une analyse globale aussi cohérente que possible.

La religion

Deux enquêtes ont été menées concurremment. La première avait pour objet de dégager les points saillants de ce que toute la gamme de Montréalais pense de la religion dans l'école sans égard à l'importance des groupes consultés. C'est ainsi que l'Association des Parents d'Ou-

tremont a été consultée, non pas à cause de son importance numérique, mais parce qu'elle représentait le seul groupe à mettre de l'avant certains arguments visant à la séparation totale de l'Église et de l'État en matière d'éducation, la première prenant en main l'ensemble de l'instruction religieuse et morale.

La seconde enquête a permis à plus de quinze cents (1500) personnes de répondre à cinquante-cinq (55) questions parfois complexes, dans un vaste sondage qui a cerné «les aspirations des parents de l'île de Montréal face à la religion et à l'école», ce qui était d'ailleurs le titre de la recherche.

Il serait beaucoup trop complexe de donner, dans un pareil article, plus qu'un résumé fort succinct des conclusions générales auxquelles les chercheurs se sont rangés. Ceux-ci ont identifié trois grands types de Montréalais, selon la «société» à laquelle ils appartiennent empiriquement:

- a) celle de type «pré-industriel»: ses membres ont une conception monolithique et homogène de la Société où l'Église définit l'école et où la famille est l'intermédiaire de cette même Église pour l'ensemble de la Société. Ces gens se qualifient eux-mêmes de «catholiques orthodoxes».
- b) Celle de type «industriel»: ses adhérents peuvent être aussi bien protestants que catholiques, mais ils ont en commun ceci que, pour eux, le but de l'école est de faire marcher l'économie: elle prépare donc les étudiants au marché du travail. Ceci ne veut pas dire que la religion n'est pas importante à l'école (ou la morale), mais elle n'est que l'un des éléments de formation qu'on y retrouve.
- c) Celle de type «post-industriel»: les gens qui souscrivent à cette théorie sont ou bien catholiques «nouveaux», ou a-religieux. Ils prêchent l'école de la communauté, milieu de vie pluraliste comme celle-ci elle-même, où la communauté-société se perpétue par une école à son image.

Selon que l'on appartienne à l'un ou à l'autre de ces types, on pense que la réforme de l'éducation (et donc la restructuration appréhendée) était (a) une erreur historique, (b) qu'elle a apporté certains progrès, ou (c) qu'elle reste à faire.

Quantitativement, «la grande majorité des parents affirment que la religion est importante pour eux» et «veulent que leurs enfants reçoivent une éducation religieuse».

Une forte majorité de parents, surtout chez les catholiques, veut des cours de religion à l'école tout en acceptant, pour environ le tiers d'entre eux, l'exemption sur demande. «Principes moraux», «amener l'élève à vivre sa religion», «information religieuse», sont des expressions que l'on retrouve souvent.

Cependant, relativement peu de parents estiment que la religion doit influencer le contenu des autres cours, la façon d'enseigner et les règlements, non plus que le corps étudiant ne doit nécessairement être homogène quant à la religion.

Certains groupes plus homogènes ont clairement et majoritairement exprimé leur désir d'un certain type précis d'école. Ainsi les anglo-catholiques et les italo-canadiens optent-ils massivement pour l'école catholique de langue anglaise. Les protestants, eux, optent à peu près également pour l'école multiconfessionnelle anglophone, neutre anglophone ou anglo-protestante, mais l'on peut se demander si les distinctions entre les trois définitions étaient suffisamment bien senties par les répondants ou si, au contraire, ces trois expressions ne cachent pas pour un protestant la même réalité! Le seul autre groupe homogène, les Juifs, choisissent en priorité l'école neutre anglophone, en tout cas pour ceux d'entre eux qui fréquentent le système public, puisque seul celui-ci faisait l'objet de ce sondage.

Cette vue à vol d'oiseau ne rend pas justice à ce qui paraît l'un des éléments les plus importants de la restructuration scolaire. D'ailleurs, la somme évidente de travail autour de ce sondage en prouve l'importance. C'est la première fois qu'une étude sociologique aussi poussée est faite dans un domaine aussi personnel que la religion, non seulement celle du répondant, mais celle des autres également, puisque certaines questions s'adressaient à la perception que se faisait chaque répondant du contexte socio-religieux dans lequel la société actuelle s'insère.

La langue d'enseignement

Malgré l'importance évidente de ce secteur dans la décision à prendre, une seule étude a été commanditée: il s'agit d'une enquête dans les commissions scolaires actuelles sur ce qui se fait en ce domaine et sur ce qui devrait se faire. Il faut dire que le comité a aussi eu le bénéfice d'entendre un grand nombre d'avis présentés par des groupes intéressés à l'éducation, lesquels ont presque tous fait état de leurs préoccupations sur la langue, les audiences publiques étant tenues par hasard durant l'un des points chauds de la

querelle sur la loi 22. Nous y reviendrons sous le titre de «l'opinion publique». Néanmoins, l'étude en question est complémentaire, en ceci qu'elle donne l'avis des cadres des commissions scolaires, donc des pédagogues les plus en mesure d'évaluer l'importance réelle des questions linguistiques, alors que l'opinion publique, même avec les meilleures intentions, peut facilement préconiser des solutions impossibles pour des raisons notoirement politiques, pour ne nommer que celles-là!

Les cadres scolaires de l'île de Montréal préconisent tous des écoles linguistiquement séparées qui répondent aussi à la confession religieuse des parents et des enfants qui les fréquentent. Quant à la commission scolaire elle-même, ils la traitent comme une pure structure administrative dont la seule base de division aurait avantage à être linguistique, «reflet principal de préoccupations socio-culturelles que l'on juge fondamentales». Ils rejoignent donc par un autre chemin l'avis des répondants du sondage sur la religion, qui voyaient l'école confessionnelle comme importante, mais pas la commission scolaire confessionnelle.

Naturellement, les minorités linguistiques des commissions scolaires, presque toutes anglo-catholiques, exigent des structures pédagogiques meilleures et donc optent pour une division sinon carrément linguistique, du moins qui respecte leur intégrité.

Les chercheurs n'avaient pas pour mandat de faire le bilan de l'enseignement des langues secondes. Ils l'ont néanmoins fait, sans tirer de conclusion générale de cette partie de leur étude.

L'efficacité du système

En plus des mémoires déposés, sur lesquels nous reviendrons, le comité de restructuration scolaire du Conseil a commandité une étude remarquable sur ce qui a été fait ailleurs, soit à New York, Détroit, Toronto, Minneapolis-Saint-Paul, et Londres. De plus, il rencontra des experts de Toronto. Ceci permettra au comité d'éviter les écueils qui ont pu se produire ailleurs, mais surtout de découvrir sur quels critères les autres se sont basés pour faire leur propre restructuration. Il semble d'ailleurs qu'en général, les raisons des réorganisations soient à peu près toujours les suivantes:

- démocratisation de l'enseignement;
- meilleur contrôle local;
- amélioration des services;
- permanence des habitudes d'identification au milieu;
- taille de 25 000 à 30 000 élèves.

Quant aux résultats concrets de ces restructurations, pour la plupart, il est trop tôt pour les dégager. Quand ce serait possible, de plus, les conditions locales différentes de celles de Montréal empêcheraient de tirer des conclusions valides d'un tel exercice.

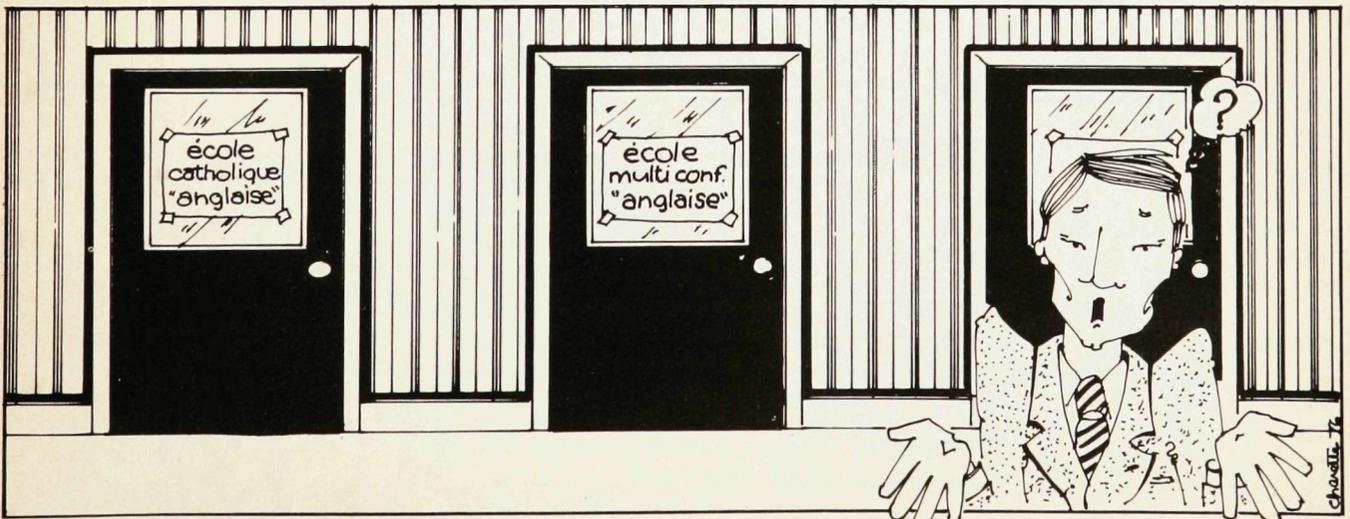
L'analyse des problèmes passés

De la même façon que les expériences analogues sont importantes à une bonne compréhension de la situation montréalaise, de même est-il tout indiqué d'essayer de tirer des conclusions d'expériences passées ici même, surtout d'un passé aussi récent que 1972-1973. C'est ce qu'une toute petite étude faite par un ca-

dre scolaire qui l'a vécue, cette première phase, essaie de dégager dans un esprit très positif. Les conclusions en sont toutes simples et courtes: un conseil scolaire est chose acquise, quitte à en préciser le rôle; l'intégration des personnels doit dorénavant se faire dans le plus grand respect des personnes; et la prochaine restructuration doit se faire avec une échéance suffisante pour permettre la consultation et la participation du milieu. Il aurait été facile — et inutile — de débâter contre ce qui avait été fait. Cependant, le futur peut être différent. C'est l'esprit qui a animé ce mémoire.

L'opinion publique

Trois études extrêmement importantes ont été commanditées sur ce sujet. La première présente «l'opinion des organismes montréalais face aux projets de loi 62 et 28». Elle ne peut presque pas se résumer, puisqu'elle est elle-même un résumé en deux cent vingt pages de plusieurs années de débats idéologiques au Québec sur les essais successifs de restructuration tentés par trois gouvernements, quatre premiers ministres et sept ministres de l'éducation. Cependant, l'on peut essayer de résumer cette masse de renseignements. En général, les francophones considèrent «le système scolaire... comme un instrument de promotion collective au service de la majorité francophone». Ils favorisent un Conseil scolaire fort et des commissions scolaires unifiées (i.e. non-linguistiques ni confessionnelles), désirent une véritable politique linguistique globale. Il faut cependant se rappeler que ces opinions étaient exprimées avant la Commission Gendron et la loi 22; ils considèrent enfin ces éléments comme des prérequis vers une destinée politique et éco-



nomique. Les anglophones, eux, considèrent les francophones comme minoritaires dans le contexte nord-américain. Ils se préoccupent surtout de préserver leur système scolaire. Donc, ils s'opposent aux commissions scolaires unifiées et exigent un conseil scolaire faible qui leur laisse leur liberté pédagogique. Enfin, ils demandent qu'advenant le cas d'une autre restructuration scolaire, leurs droits culturels et linguistiques soient reconnus au même titre que les droits religieux qu'ils prétendent posséder, suite à l'Acte de l'Amérique du nord britannique. La seconde étude est en fait une compilation des mémoires présentés par cinquante-quatre organismes montréalais au comité de restructuration du Conseil scolaire de l'île de Montréal lors de récentes audiences publiques. L'étude, intitulée «La communauté montréalaise et la restructuration scolaire», catégorise les Montréalais en cinq types. Pour rendre justice au discours de l'auteur, il faudrait reprendre in extenso toutes ses conclusions, encore là surtout parce que les deux cent quatre vingt onze pages du rapport sont elles-mêmes un résumé des cinquante-quatre mémoires mentionnés plus haut, dont plusieurs volumineux. Comme cela nous est impossible dans le cadre d'un article déjà fort long, nous essayerons de cerner en quelques mots les caractéristiques apparentes de ces cinq types, sans essayer d'évaluer leur importance relative, ce que l'auteur ne fait pas non plus.

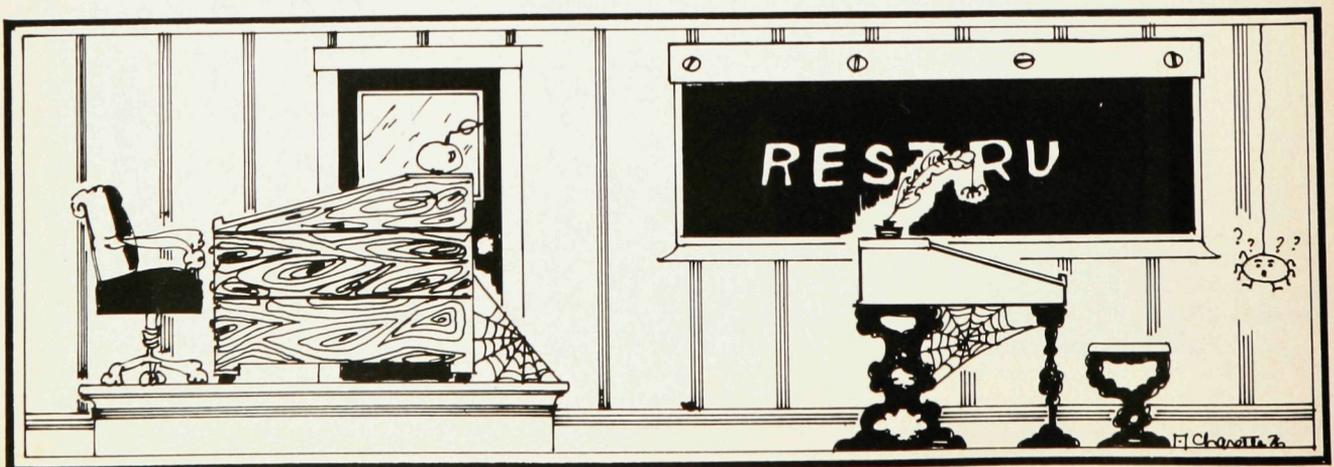
a) Les «Canadiens anglais» préconisent la dualité et l'égalité culturelles des deux solitudes canadiennes. Ils veulent éventuellement la commission scolaire unifiée mais, pour le moment, en grande partie à cause de la loi 22, ils veulent le statu quo confessionnel qu'ils prétendent pouvoir protéger leurs droits linguistiques. Quant

à l'aspect confessionnel dégagé de ses incidences linguistiques, il apparaît relativement peu important, bien qu'ils n'admettent pas ce fait explicitement. En d'autres termes, alors qu'il y a quelques années, les «Canadiens anglais» allaient jusqu'à dire publiquement que le système scolaire confessionnel était périmé, en 1975, par contre, ils cachent leurs craintes linguistiques derrière un paravent religieux nouvellement reconstitué. Enfin, l'autonomie locale et le droit de surtaxe, qu'ils réclament, semblent l'expression administrative de leur désir de se payer des services éducatifs de qualité supérieure à ce qu'ils considèrent la moyenne au Québec et à Montréal.

b) Les «anglophones catholiques» réclament, à quelques exceptions près, des commissions scolaires linguistiques et confessionnelles, donc, quant à eux, anglo-catholiques. Nous avons vu au début de cet article qu'il s'agit là d'un changement majeur dans la structure québécoise de l'enseignement. Ils mentionnent aussi tous la loi 63, qu'ils voudraient revoir inscrite dans les lois, puisque les «anglophones catholiques» incluent la majorité des Néo-canadiens: leur présence en leur sein leur permet, on s'en souvient, d'être une minorité imposante au lieu d'un groupe parmi d'autres. Comme ce qu'ils proposent est nouveau, ils vont plus loin que les autres groupes et explicitant les structures qu'ils désirent ainsi que la façon dont eux-mêmes s'inséreraient dans le système préconisé. En général, cependant, tout tourne autour de la représentativité qu'ils n'ont présentement pas aux niveaux décisionnels et gestionnels, et à laquelle ils ne croient

plus à force de la réclamer en vain, surtout depuis la loi 22. Ils veulent donc dorénavant posséder leur propre structure scolaire.

- c) Les «Canadiens français» inscrivent les changements scolaires dans l'ensemble de leurs réclamations vis-à-vis la Société: ils veulent «un retour aux valeurs traditionnelles du Canada français», au sein desquelles il faut «revaloriser l'école catholique», où tout participe à la philosophie chrétienne, y compris la formation des maîtres. Pour arriver à ces fins, ils préconisent logiquement le maintien des commissions scolaires protestantes et l'établissement de commissions scolaires pour «autres», cachant ainsi sous ce vocable tous ceux qui ne pensent pas comme eux sur le plan religieux tout en étant francophones, c'est-à-dire les athées, les a-religieux, les non-pratiquants, et, le cas échéant, les «non assez catholiques».
- d) Les «Québécois pragmatiques» n'offrent pas l'unanimité quant à la structure fondamentale du système désiré, bien que la majorité préconise des commissions scolaires unifiées. De toutes façons, ce qui inquiète ce type de répondant n'est pas pour autant la structure que «l'épanouissement de la majorité francophone». Sur tous les autres plans, les «Québécois pragmatiques» évitent les extrêmes sauf peut-être dans leur désir majoritaire que la loi 22 oblige les non-anglophones à fréquenter l'école française.
- e) Le dernier groupe, les «Québécois séculiers», qui incluent assez étrangement certains protestants, veut abolir les différences socio-culturelles économiques comme religieuses,



à l'aide du futur système scolaire. Pour arriver à ceci, ils préconisent l'école multi-confessionnelle, l'école française pour tous, sauf pour les «vrais» anglophones et, évidemment, les commissions scolaires unifiées.

La troisième étude sur l'opinion publique a pris la forme d'une synthèse des éditoriaux montréalais de 1966 à 1972 sur le sujet de la restructuration scolaire, donc à partir du rapport Parent jusqu'à la loi 71, qui mettait en vigueur la structure actuelle. Elle n'apporte pas grand-chose de neuf à la première étude mentionnée plus haut dans cette section, si ce n'est qu'elle souligne la constance des opinions au sein de chaque journal durant tout le débat. Les journaux du matin veulent un conseil scolaire faible et des commissions scolaires linguistiques. Les journaux du soir veulent un conseil scolaire fort et des commissions scolaires unifiées, nonobstant leur appartenance linguistique ou politique. Où l'on voit qu'à peu près la seule utilisation de cette étude est de rappeler aux divers agents de l'éducation ce que les éditorialistes ont dit d'eux au cours des années, depuis le rapport Parent!

Problèmes particuliers à Montréal

Plusieurs des problèmes ont été soulevés plus haut, notamment ceux causés dans un milieu, comme Montréal, par un enseignement aussi généralisé des langues secondes. D'autres, tels le multiculturalisme montréalais, l'ont été dans les mémoires déposés, même si les travaux n'ont soulevé que les problèmes particuliers aux italo-canadiens et aux Juifs, parce que ce sont les deux seuls groupes suffisamment importants pour émerger aux analyses statistiques.

Un problème particulier à Montréal, cependant, avait fait l'objet de discussions importantes depuis 1867, sinon même avant. Il s'agit de la constitutionnalité du droit à la dissidence religieuse, i.e. ce droit qu'ont les minorités religieuses locales (protestantes ou catholiques, selon le cas) de se former leurs propres commissions scolaires. À Montréal, les deux commissions montres, la CECM et le PSBGM (q.v. plus haut) prétendaient toutes deux à l'exclusivité de leur clientèle. Plusieurs études légales se sont penchées au cours des années, sur le problème constitutionnel; à l'occasion, les cours ont statué sur certains points, notamment la représentativité des Juifs au sein de la commission scolaire et de la communauté protestante.

Cette fois, le Pr Herbert Marx s'est penché d'un avis constitutionnel, qui con-

credit carrément plusieurs des avis précédents au lieu de trancher la question, comme le comité l'aurait sans doute préféré. Le savant juriste, au terme d'une argumentation serrée, conclut que les territoires de la CECM et du PSBGM ne sont pas protégés comme tels. Ce n'est que «l'enseignement» catholique et protestant qui est garanti par l'Acte de l'Amérique du nord britannique, et encore, seulement, prétend-t-il, quant au PSBGM, jusqu'au niveau de la quatrième année élémentaire, puisque c'est là que s'arrêtait l'enseignement public dissident en 1867. Le financement de ces écoles est aussi, il va sans dire, garanti, mais sous le contrôle du gouvernement, ce qui voudrait dire que l'Assemblée nationale avait parfaitement le droit d'enlever au PSBGM son pouvoir de surtaxe lors de l'adoption de la loi 71.

En résumé, cette étude relance le débat plutôt qu'elle ne le tranche!

Taille des commissions scolaires

Cette affaire risque de tomber sub judice avant que l'Interdit ne soit publié. Nous tenterons en conséquence de poser le problème: quel nombre d'élèves doit être inscrit à une commission scolaire pour recevoir tous les meilleurs services pédagogiques au meilleur coût? Il est d'ailleurs possible que cette question ne puisse trouver une réponse unique, ou même pas de réponse du tout.

Pouvoirs des conseils scolaires régionaux

En parallèle de la restructuration scolaire sur l'île de Montréal, il y a toute une réorganisation à l'échelle de la province. La répartition des pouvoirs entre le Ministère de l'Éducation, ses bureaux régionaux, les commissions scolaires et les comités de parents et d'école fait partie de cette réorganisation, ainsi que d'une vaste consultation provinciale que le Ministère conduit présentement. Sur l'île de Montréal, l'existence du Conseil scolaire complète et complique cette mosaïque. Le Ministère reconnaît tellement la valeur d'exemple de Montréal qu'il a récemment nommé un comité spécial, présidé par un sous-ministre, pour tirer des études actuelles des conclusions généralisées à la Province. C'est afin de se donner tous les outils voulus pour prendre les décisions idoines que le comité a demandé aux commissions scolaires, aux cadres du Conseil scolaire, et au comité métropolitain des directeurs généraux, de lui fournir un avis sur ce sujet. Il serait clairement trop long de reprendre ici les détails des huit avis reçus. Suffit-il de dire que les six commissions scolaires qui ont répondu ont donné des

avis étonnamment proches les uns des autres.

La seule raison pour laquelle le titre est au pluriel (en parlant des conseils scolaires), nous l'avons vu, est que l'expérience de Montréal, toute incomplète qu'elle soit, pourrait rapidement être appliquée ailleurs, notamment à Québec. C'est une possibilité tellement réelle que le comité, lors de la rédaction de son rapport, ne pourra l'oublier tout à fait.

Où allons-nous ?

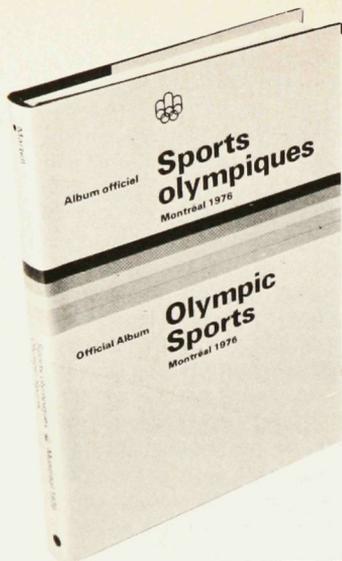
Le Conseil scolaire devra remettre sa décision au ministre de l'Éducation fin 1976 ou au début de 1977, de sorte que les élections de novembre 1977 se fassent, en autant que faire se peut, selon les nouvelles structures.

Cependant, il est peu probable que le rapport soit unanime, tant au niveau du comité qu'à celui du Conseil scolaire, qui doit entériner celui-ci, avec ou sans modifications. Trop d'empires, d'intérêts, de droits acquis, d'influences occultes, se font face pour que l'on puisse imaginer un consensus à moins que ce ne soit sur le statu quo, et encore! Le cabinet sera donc obligé, une fois de plus, de trancher dans le vif et de faire une décision politique, et ce, juste avant les prochaines élections provinciales... Par analogie, est-ce que le gouvernement provincial aurait pu légiférer sur les langues (loi 22) immédiatement avant une élection?

Qui bénéficiera de la situation? L'avis de l'auteur de ces lignes est: les écoles privées, où les parents ont vraiment leur mot à dire dans l'éducation de leurs enfants, puisque chaque école est en fait une commission scolaire.

Pourquoi la restructuration (bis) ?

Pour permettre à tous de recevoir une éducation moderne adéquate. Pour que tous atteignent un modicum de chances communes à la civilisation du loisir. Pour l'amélioration de la qualité de la vie. Nous laissons à chaque lecteur le soin de se faire une idée personnelle sur la possibilité d'atteindre ces buts. De toutes façons, chacune de ces questions ne souffre de réponse que subjective à chacun...



Découvrez le merveilleux spectacle Olympique!

Procurez-vous
"SPORTS OLYMPIQUES"
album officiel approuvé
par le COJO.

Idéal comme cadeau!

SPORTS OLYMPIQUES

album officiel

Plus de 300 pages de lecture passionnante.

Plus de 275 illustrations.

Des statistiques ... sur les jeux anciens
et les jeux modernes.

Pénétrez dans le monde fabuleux des Jeux Olympiques. Sur les gradins ou devant votre téléviseur, vibrez au souvenir du passé et comparez les records.



Solings — Munich 1972



Basketball — URS vs USA



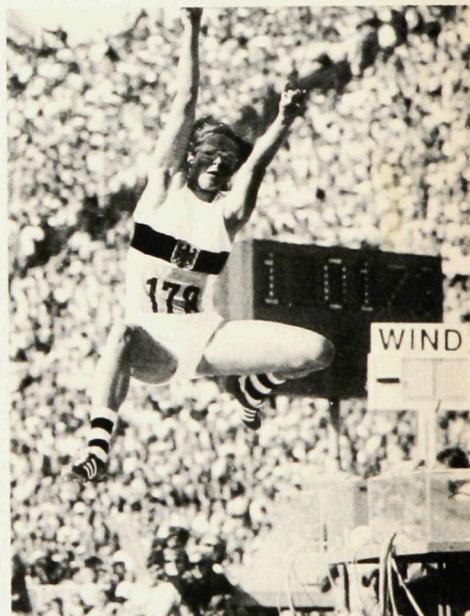
Mark Spitz, USA



Baron Pierre
de Coubertin



Cathy Rigby, USA



Heide Rosendahl, GER

Remplissez ce bon de commande et retournez-le à :

Les Éditions Martell Ltée
2115, rue de la Montagne
Montréal, Québec H3G 1Z6

Veuillez m'envoyer () copies de Sports Olympiques à \$21.95 chacune, plus 95 cents pour couvrir les frais de poste et de manutention. Mon chèque de \$ _____ est inclus.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code Postal _____

Le match du siècle

(1ère partie)

Michel Duguay

Le Québec n'a pas échappé à l'essor fabuleux qu'a connu le sport au cours des dernières décennies.

Pendant la première moitié du XXe siècle, le sport québécois s'est pratiqué et développé principalement à l'intérieur de cercles fermés, qui délibérément, ne permettaient pas à tous d'adhérer. On se souvient tous des fameux clubs privés de golf, de tennis, de chasse et de pêche, etc., dans lesquels n'entraient que les «happy few».

En somme, à cette époque le sport était à la portée presque uniquement d'une clientèle privilégiée qui possédait l'argent et le temps pour s'y adonner. De toute façon, avant la première guerre mondiale, la semaine de soixante (60) heures de travail laissait très peu de temps aux prolétaires pour la pratique du sport.

Depuis la révolution tranquille, le sport de haute compétition attire de plus en plus

l'attention des politiciens et des dirigeants sportifs. Le mouvement olympique, particulièrement depuis que Montréal a été choisi pour organiser les XXIème Jeux Olympiques en 1976, a amené le gouvernement québécois à adopter des politiques axées sur le développement de l'élite sportive. On a instauré des systèmes de détection de jeunes talents, (*Jeux du Québec*), on a investi argent et efforts chez les jeunes espoirs (*Mission Québec 76*).

La polarisation des ressources financières, humaines et matérielles se fait autour du «champion». Le sportif doué, robuste et souple, fort ou endurant, mais surtout prometteur, devient le centre d'intérêt. Les stades aux milliers de sièges sont construits pour présenter ses exploits. C'est sans hésitation que l'on sacrifie des parcs et espaces verts pour y ériger des stades; que l'on condamne un terrain de golf pour y construire un village olympique. «À Montréal, les parcs sont devenus des stades» (*Jean-Pierre Bonhomme, La Presse*). Avouons que c'est plutôt aber-

rant à une époque où la population ressent de plus en plus le besoin de pratiquer une activité physique.

Hélas, le sport-spectacle semble être devenu le moyen par excellence, pour inculquer à la population le goût de la pratique du sport. On dira que l'athlétisme a sa raison d'être chez nous, puisque les Montréalais ont envahi le Forum lors des rencontres: Russie-Canada et France-Canada. On dira que la crosse a des chances de s'implanter au Québec, puisque les récentes éliminatoires entre les Caribous et les Québécois ont attiré des milliers de spectateurs. On dira que la lutte (*olympique*) ne présente guère d'intérêt puisqu'aux «Jeux 75» elle n'a réussi à attirer que les parents et amis des lutteurs. On dira que dans l'ensemble, les pré-olympiques (*compétitions internationales de Montréal 1975*) ont eu un certain succès, puisqu'elles ont attiré des centaines de milliers de spectateurs. Le nombre de sièges ou de billets vendus est devenu le critère d'évaluation par excellence de



l'importance d'un sport et de ses chances d'implantation dans le milieu.

Mais, le vent change de direction. Les gens gagnent de plus en plus d'argent. La semaine de travail raccourcit, libérant de plus en plus d'heures de loisir. De soixante (60) heures qu'elle était en 1900, la semaine de travail sera en l'an 2000, selon des statistiques américaines, de trente-deux (32) heures. L'accroissement fantastique du temps libre, doublé d'un souci de santé et de bien-être, devrait assurer à l'activité physique une place définitive dans la société de demain.

«Le match du XXème siècle et celui du XXIème siècle, seront ceux des spectateurs sportifs contre les sports pratiquants. On peut prévoir que les arènes artificielles se videront progressivement, tandis que les stades naturels: la forêt, la montagne, la mer, seront pris d'assaut par les grandes vagues saisonnières.» (Raoul Mollet, SPORT janvier 1974, page 12).

Ceux qui en doutent n'ont qu'à penser à la pénurie d'équipement de plein air (ski de fond, bicyclette, etc.) que le marché québécois a connue ces dernières années; à

l'affluence dans les stations de ski alpin, à l'inauguration cet été d'un circuit de neuf (9) milles de pistes réservé aux cyclistes dans les rues de la ville de Longueuil, au projet fédéral pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la voie maritime du St-Laurent, au développement effarant du camping au cours de la décennie précédente. À noter, le gouvernement du Québec qui transformait, il y a quelques années, plusieurs clubs privés de chasse et de pêche en clubs publics. Les lacs, les rivières, la forêt appartiennent à TOUS.

«Mais en fait, dit Willy DAUME, président du comité olympique allemand, le droit fondamental au sport, cette égalité des possibilités, n'est pas encore devenue réalité.»

Pour s'en convaincre, pensons seulement à la faible accessibilité du sport et le manque de démocratisation, particulièrement auprès des clientèles suivantes:

- les gens peu doués
- la gent féminine
- les travailleurs à petit revenu
- les sportifs ayant dépassé l'âge des performances
- les groupes familiaux

- les personnes d'un certain âge
- les enfants à l'élémentaire
- les handicapés
- les citoyens de zones défavorisées.

«Le plus grand réservoir du sport de l'avenir se trouve du côté des millions de non-sportifs. Il s'agit de sur-alimentés, de gens à la circulation menacée, de musculairement faibles. Il s'agit d'hommes incapables de réussir une seule flexion à la barre et de femmes dont la musculature relâchée, ne trouve plus de soutien que dans des gaines sévères...» (Willy DAUME).

Si l'objectif au Québec est de développer des sportifs-spectateurs, alors laissons les politiciens (*maires et ministres*) et les propriétaires d'équipes professionnelles (*hockey, baseball, football, lutte, crosse, soccer, etc.*) continuer leurs «SHOWS»; par contre, si c'est d'amener les Québécois à pratiquer un sport ou une activité physique, alors réagissons!

Le changement et la démocratisation du sport appartiennent respectivement aux éducateurs et aux dirigeants conscients de cette réalité.

(à suivre)

Tournoi de golf

Sous la présidence de Me Clau- de Séguin, le Tournoi de Golf de l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal, aura lieu le lundi 31 mai prochain, au Club de Laval-sur-le-Lac; vu le nombre limité de participants, vous êtes priés de réserver le plus tôt possible en vous adressant au Secrétariat de l'Association, 343-6230. Les départs auront lieu à compter de 8:30 heures.

Les Diplômés qui désirent donner un prix pour le tournoi, peuvent le faire parvenir au Secrétariat.

Billet: \$30.00 par personne.

(Banquet seulement: \$15.00)

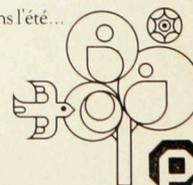


...des jeans qui font bien... même après le lavage.

C'est aussi...

partir quand ça nous tente, pour où on veut, en paix...
constater que c'est samedi en ouvrant les yeux...
se lever avec plein de projets pour la journée...
se baigner "nature" au moins une fois dans l'été...
un frigo plein quand on a une fringale...
être payé pour faire ce qu'on aime...
Le mieux-vivre commence à la Banque Provinciale.

Venez nous voir.



banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE

SKYLARK VERS LA COSTA DEL SOL ESPAGNE



 Vacances SkyLark

Un choix de trois vacances en Espagne

2 semaines de vacances
sur la plage de la
Costa del Sol

2 SEMAINES
A PARTIR DE **\$439**

Vos vacances de deux semaines sous le soleil de la Costa del Sol vous feront séjourner au Melia Costa del Sol ou au luxueux Melia Torremolinos (à partir de \$519) à quelques minutes de la ville trépidante de Torremolinos. Faites la tournée des boîtes de nuit de Torremolinos incluant un souper et un spectacle ou partez en excursion d'une demi-journée à Mijas.



Les vacances SkyLark en Espagne comprennent :

• Vol aller-retour de Montréal à Malaga par jet 747 de Wardair • Transferts entre l'hôtel et l'aéroport et manutention des bagages • Logement pour 14 nuits • Petit déjeuner continental tous les jours (brioches et café) • 7 soupers pendant le circuit en autocar • Services d'un représentant local SkyLark • Partie de bienvenue au Sangria • Sac de plage SkyLark

Non inclus : Pourboires, Taxe canadienne d'aéroport de \$8 par personne

Taxes, frais de services et pourboires en sus. Les prix cités sont par personne et varient entre \$439 et \$669 selon la date de départ et le logement choisi. Consultez la brochure SkyLark pour les conditions de dépôt, de paiement et de frais d'annulation.

1 semaine de vacances
sur la plage et
1 semaine de circuit
en autocar en Espagne

2 SEMAINES
A PARTIR DE **\$589**

Le meilleur de l'Espagne. Une semaine reposante à l'Aloha Playa sur la Costa del Sol et une semaine de circuit en autocar climatisé visitant Grenade, Madrid, Cordoba, Séville et Malaga.

1 semaine de vacances
sur la plage et
1 semaine de circuit
en autocar au Maroc

2 SEMAINES
A PARTIR DE **\$589**

Pendant le circuit du Méandre Marocain, vous traverserez le Détroit de Gibraltar et visiterez les fascinantes villes de Tanger, Rabat, Marrakech et Fez. Vous découvrirez le charme de la Costa del Sol pendant votre semaine de séjour à l'hôtel Aloha Playa.

Départs tous les deux dimanches par jet 747 de Wardair
du 2 mai au 17 oct.

Communiquez avec votre agence de voyages.

Diplômés • auteurs

Le 24 mars dernier, les Presses de l'université de Montréal donnaient une fête pour présenter les ouvrages parus au cours de l'année 1975.

Cette année a été particulièrement riche en nouveautés: vingt-six livres ont été publiés. En voici la liste:

Biologie

Jean Pierard: «Découvrir les mammi-fères»

Informatique

Neil Stewart: «Solution numérique des problèmes matriciels» (co-édition avec Eyrolles, Paris)

Mathématiques

D. Burns: «Rencontre sur l'analyse complexe à plusieurs variables et les systèmes surdéterminés»

Ravindra S. Kulkarni: «Index theorems of Atiyah-Bott-Patodi and curvature invariants» (SMS 49)

Kazimierz Geba: «La théorie des points fixes et ses applications à l'analyse (SMS 58)»

Sybre de Groot: «La transformation de Weyl et la fonction de Wigner: une forme alternative de la mécanique quantitative» (chaire Aisenstadt)

Médecine

Zdenek Mezl: «Abrégé de pathologie dentaire» (co-édition avec Masson, Paris)

Sciences humaines Aménagement

Guy Lord et André Tremblay (sous la direction de): «Les communautés urbaines de Montréal et de Québec: premier bilan». Textes de Lawrence HANIGAN, Gilles LAMONTAGNE, Jacques LÉVEILLÉE, Marie-Odile TRÉPANIÉ, Armand TROTTIER.

Anthropologie

Lionel Vallée, Pierre Beaucage, Jacques Gomila, Jacqueline Fry: «Expérience anthropologique»

Démographie

Hubert Charbonneau: «Vie et mort de nos ancêtres»

Droit

Ernest CAPARROS: «Les lignes de force de l'évolution des régimes matrimoniaux en droit comparé et québécois»

Jane Glenn: «Le pacte international relatif aux droits civils et politiques et la convention européenne des droits de l'homme: une étude comparative» (microfiches)

Écologie

P. Dansereau, directeur de la collection E.Z.A.I.M.

Peter Clibbon: «Structure and dynamics of land use»

Raymond McNeil: «Les oiseaux et le péril aviaire»

Éducation

Gaëtan Daoust (sous la direction de): «L'éducation permanente et l'université québécoise»

Linguistique

Emile Seutin: «Description grammaticale du parler de l'Isle aux Coudres»

Littérature

Jeanne Demers: «Commynes, mémorialiste»

Guy Lafleche: «Mallarmé, grammaire générative des contes indiens»

Musique

Marie-Thérèse Paquin: «Otello»

Philosophie

Etienne Tiffou: «Essai sur la pensée morale de Sallustre»

Sociologie

Bernard Deneault et Benoît Lévesque: «Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec» (co-édition avec Sherbrooke)

Pierre Durand: «Nanacatlan: société paysanne et lutte des classes au Mexique»

Jacques Grand'Maison: «Des milieux de travail à réinventer»

Jacques Grand'Maison: «Une tentative d'auto-gestion»

Collection «Lectures»

(Julien BIGRAS, directeur)

Jacques Brault: «L'en-dessous, l'admirable».

L'ACCESSION À LA SOUVERAINETÉ ET LE CAS DU QUÉBEC



Jacques Brossard
(droit 1955)

Les Presses de l'Université de Montréal
1976, 800 pages, broché, \$8.25

Une conférence de presse donnée par l'auteur, le lundi 3 mai 1976, marquera le lancement d'un ouvrage important que les Presses de l'Université de Montréal viennent de publier: «L'ACCESSION À LA SOUVERAINETÉ ET LE CAS DU QUÉBEC», de Monsieur Jacques Brossard.

Aussi longtemps que l'accession du Québec à la souveraineté demeure possible, il est indispensable de savoir ce que cette accession impliquerait sur le plan de la technique juridique et au point de vue du droit. Le présent ouvrage vient combler une lacune: il est le seul à traiter en un volume et de façon aussi complète des implications politico-juridiques de l'accession de nouveaux Etats à la souveraineté, et en particulier, du cas du Québec.

Ouvrage scientifique, il n'en est pas moins accessible à un très large public. Il s'adresse à tous ceux, favorables ou non à l'indépendance, qui se soucient de l'évolution politique et du Québec et du Canada; à tous ceux qui désirent savoir de quelle façon le Québec, le cas échéant, pourrait accéder en pratique à la souveraineté.

L'auteur a fait partie du ministère canadien des Affaires extérieures, puis s'est joint au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, où il est aujourd'hui professeur titulaire. Il a publié notamment quatre ouvrages et de nombreux articles politico-juridiques sur des questions de droit constitutionnel.

le carnet

ARTS

1940

Monsieur A. Jean de Grandpré a été nommé aux postes de président du conseil d'administration et chef de la direction de la firme Bell Canada.

DROIT

1947

Maitre Charles Lussier a été nommé au poste de directeur du Conseil des Arts du Canada.

1952

Me Louis Archambault a été nommé aux postes de vice-président exécutif et directeur général de la firme Trust Général du Canada.

1962

Me Albert Bohémier a été nommé au poste de vice-doyen de la Faculté de droit de l'université de Montréal.

1964

Me Gilles N. Besner a été nommé au poste de vice-président du département de marketing et développement de la firme Trust Général du Canada.

HEC

1941

Monsieur Guy de Repentigny a été nommé au poste d'administrateur général de la firme Marsh & McLennan Limited.

1953

M. Pierre Favreau a été nommé au poste de vice-président du département de fiducie et succession de la firme Trust Général du Canada.

1957

M. Guy Achim a été nommé au poste de vice-président du département des services administratifs de la firme Trust Général du Canada.

1961

M. Pierre Saint-Amour a été nommé

au poste de directeur du département de perfectionnement des systèmes de la firme l'Alliance Mutuelle-Vie.

1964

M. Richard Brunet a été nommé aux postes de vice-président exécutif et directeur général de la firme Alfred Lambert Inc. et de ses filiales.

1965

M. Jean Lapierre a été nommé au poste d'associé de la firme Gérard Parizeau Ltée.

1966

M. Michel Roquet a été nommé au poste d'associé de la firme CEGIR Inc.

LETTRES

1961

Monsieur Noël Vallerand a été nommé au poste de directeur de la planification à l'Université du Québec.



1974

Madame Ghislaine Marsot a été nommée au poste de directeur de l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal.

MÉDECINE

1930

Docteur Armand Frappier, directeur de l'Institut qui porte son nom, a reçu un doctorat honorifique de l'Université de Montréal.

1943

Dr Michel Mathieu a été nommé au poste de directeur du Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

PHARMACIE



1960

Monsieur Jean-Guy Perron a été nommé au poste de directeur scientifique de la firme Phabec Inc.

POLYTECHNIQUE

1946

Monsieur Guy Monty a été nommé au poste de commissaire de la firme Hydro-Québec.

1951

M. Jean-Paul Gourdeau a été nommé membre du conseil d'administration de l'École de technologie supérieure de l'Université du Québec.

SCIENCES SOCIALES

1972

Madame Rita Dionne-Marsolais a été nommée au poste d'adjoint au président de la firme Hydro-Québec.

**Vous avez des projets
d'achat, de vente
ou de financement de propriétés?**

Au Trust Général, on le fait. Mieux.

Et nous sommes partout où nous pouvons
vous aider à mieux réussir.

Montréal

10, rue St-Jacques
tél. 866-9641

3270, boulevard Langelier
suite 203
tél. 254-4566

Outremont

1, Vincent d'Indy
tél. 739-3265

Longueuil

2864, Chemin Chambly
tél. 866-9641

Drummondville

215, rue Lindsay
tél. 477-2227

Trois-Rivières

1350, rue Royale
tél. 379-7230

Quebec

1091, Chemin St-Louis
tél. 688-0630

Lévis

300, Côte du Passage
Les Galeries Chagnon
tél. 833-4450

Chicoutimi

494, Champs Élysees
tél. 549-6490

Rimouski

12 est, rue St-Germain
tél. 724-4106

Sept-Îles

690, boulevard Laure
tél. 968-1830

Hull

120, rue Principale
tél. 771-3227

Ottawa

161 ouest, rue Laurier
tél. 238-4900

Moncton

770, Main
Place l'Assomption
tél. 855-6550

C'est pour cela que nous disons que
nous sommes le Trust présent.

 **TRUST
GÉNÉRAL**
présent partout